

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



T/PET.11/47
25 mai 1951
FRANCAIS
ORIGINAL :
ITALIEN-ANGLAIS

DISTRIBUTION GENERALE
le 10 juin 1951

PETITION DE L'HISBIA DIGHIL ET MIRIFLE, SECTION DE BARDERA
CÓNCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et aux articles complémentaires F et L du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle, au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, et aux Gouvernements colombie, égyptien et philippin en leur qualité de membres du Conseil consultatif pour la Somalie, une communication en date du 8 mai 1951 émanant de l'Hisbia Dighil et Mirifle, section de Bardera, et concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

TELEGRAMME

BARDERA, 8.5.51.

CONSEIL CONSULTATIF ONU MOGDICHOU

VOUS FAISONS SAVOIR QUE TELEGRAMME LIGUE JEUNESSE SOMALIE N'EST PAS CONFORME A LA VERITE. DESORDRES DU 5 MAI SE REDUISENT A SIMPLE QUERELLE DE FEMMES. ACTUELLEMENT CALME REGNE A BARDERA. LIGUE CHERCHE A FOMENTER TROUBLES PARCE QUE HOSTILE A L'ADMINISTRATION, AUX SOLDATS SOMALIS ET A LEURS OFFICIERS.

COMITE DE HDM (Hisbia Dighil Mirifle)

Note du Secrétariat : Il est à présumer que le télégramme en question est celui qui constitue la pétition T/PET.11/46.

Reçu par le Conseil consultatif des Nations Unies à Mogdichou, le 9 mai 1951.
